

Newsletter

Deuxième trimestre 2026 • N° 57

Marwa Ben Hassen

*Souscripteur Réassurance
Facultative Non -Vie
- Tunis Re -*

**L'assurance Agricole:
Un levier stratégique
pour la durabilité**

- Éditorial de
Mme Lamia Ben Mahmoud
- Actualités
- Indicateurs clés

Tunis Re

Editorial

Le déroulement de la campagne de Renouvellement des traités de réassurance à mi-parcours, confirme la solidité du secteur, face à un monde plus incertain.

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte particulièrement favorable pour le marché mondial de la réassurance. Après trois exercices marqués par un durcissement historique des conditions de renouvellement, les campagnes de juin et juillet 2026 ont confirmé l'entrée du secteur dans une nouvelle phase de son cycle : celle d'un marché plus concurrentiel, plus innovant et disposant d'une large capacité de souscription.

En effet, le capital mondial de la réassurance a atteint un niveau historique de **790 milliards de dollars au 31 mars 2026**, porté à la fois par le renforcement des fonds propres des grands réassureurs et par la croissance continue du capital alternatif, notamment les Insurance Linked Securities (ILS) et les Cat Bonds.

Cette abondance de capacité s'est traduite, lors des renouvellements du second semestre 2026, par des **baisses tarifaires à deux chiffres** sur de nombreux programmes Catastrophes Naturelles. Pour les portefeuilles les mieux performants, certaines réductions ont atteint **20 % à 25 %**, tout en s'accompagnant d'améliorations significatives des conditions contractuelles, d'une augmentation des limites disponibles et d'une plus grande flexibilité dans la structuration des programmes.

Cette évolution intervient alors même que la demande mondiale de réassurance continue de progresser, les besoins de couverture des assureurs ont augmenté de **plus de 10 %**, principalement sous l'effet de la hausse des valeurs assurées, du développement des risques climatiques, des cyber-risques et des exigences croissantes en matière de gestion du capital. La capacité supplémentaire mise à disposition par les réassureurs a largement permis d'absorber cette croissance de la demande sans tension majeure sur les prix.

Les grands réassureurs mondiaux ont clairement démontré qu'ils ne renonceraient pas à la discipline technique acquise depuis 2023. La croissance demeure sélective. Les capacités sont prioritairement orientées vers les portefeuilles présentant une qualité de souscription élevée, une bonne diversification géographique et une sinistralité maîtrisée. Les risques exposés aux catastrophes naturelles, au changement climatique, aux cyberattaques ou aux tensions géopolitiques continuent de faire l'objet d'une sélection rigoureuse et d'une tarification différenciée.

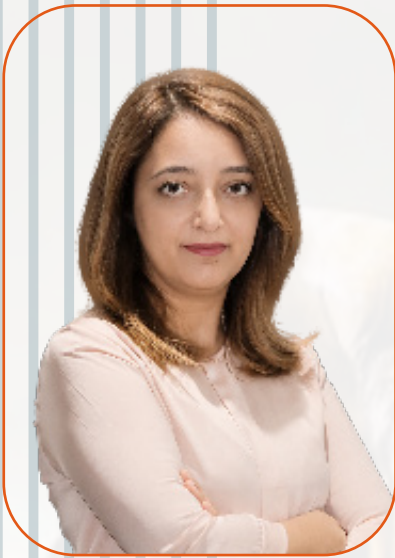
L'intensification des événements climatiques extrêmes, l'augmentation du coût des sinistres liée à l'inflation des réparations, les tensions géopolitiques persistantes, les risques cybernétiques systémiques ainsi que l'émergence des risques associés à l'intelligence artificielle redéfinissent progressivement les modèles de risque de notre industrie.

Dans ce nouvel environnement, la négociation des renouvellements dépasse désormais largement la seule question du prix.

Les assureurs recherchent aujourd'hui des partenaires capables d'apporter des solutions de gestion des risques plus sophistiquées : couvertures agrégées, protections pluriannuelles, solutions paramétriques, optimisation des franchises, diversification des panneaux de réassureurs et recours accru aux marchés de capitaux. Les renouvellements de 2027 devraient confirmer cette évolution vers des programmes davantage construits sur mesure que standardisés.

L'innovation devient ainsi un facteur majeur de différenciation.

Lamia Ben Mahmoud



Par Marwa Ben Hassen

L'ASSURANCE AGRICOLE : UN LEVIER STRATEGIQUE POUR LA DURABILITE

L'agriculture mondiale se trouve aujourd'hui à la croisée de dynamiques contradictoires: une demande alimentaire en hausse constante, portée par une population mondiale attendue à **9,7 milliards d'individus d'ici 2050 (ONU,2022)** et une exposition croissante aux aléas climatiques extrêmes, comme les sécheresses, les inondations, les gelées tardives et la grêle qui se multiplient et s'intensifient, fragilisant ainsi les exploitations agricoles dans toutes les régions du globe. À cette instabilité systémique s'ajoutent la volatilité des marchés et l'épuisement des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité).

Dans ce nouveau paradigme, la question centrale n'est plus seulement celle du rendement immédiat, mais celle de la **durabilité à long terme des systèmes agricoles**.

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Antoine de Saint-Exupéry

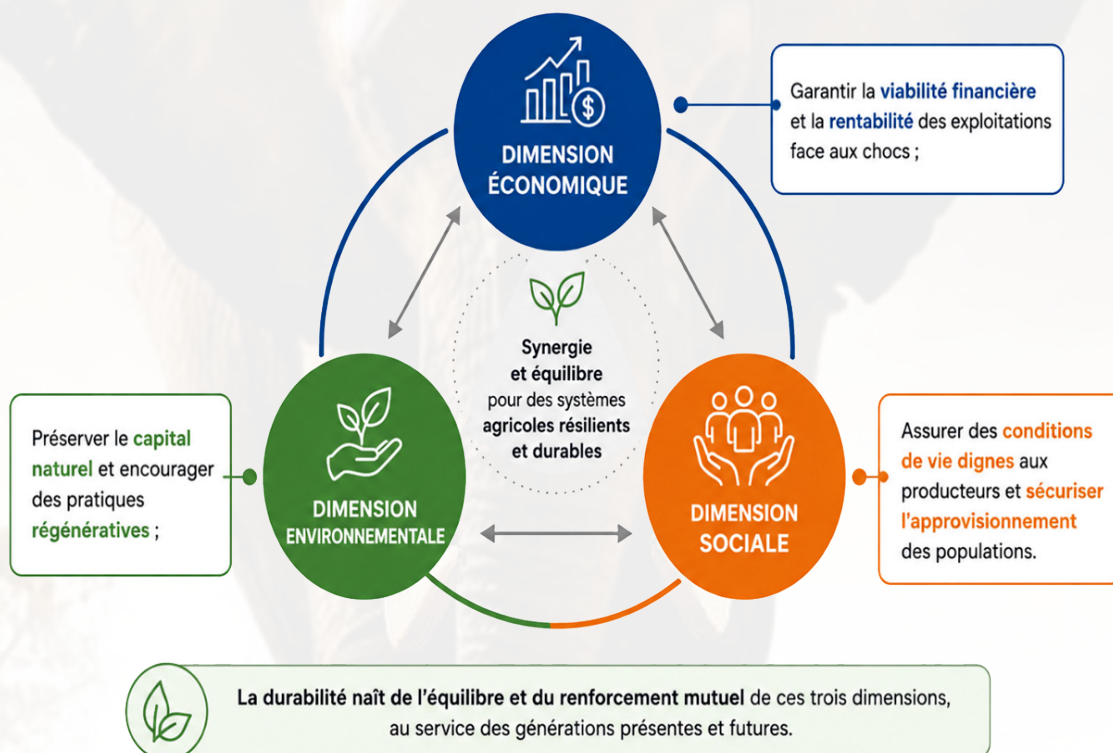
C'est dans ce contexte que l'assurance agricole opère sa révolution copernicienne. Loin d'être réduite à un simple produit financier, elle constitue un véritable levier stratégique, capable d'accompagner la transformation durable du secteur agricole.

“Sans filet de sécurité financier, il ne peut y avoir de prise de risque agronomique et sans prise de risque, il n'y aura pas d'innovation durable”

1. La notion de durabilité en agriculture

La notion de durabilité (ou développement durable) a été définie pour la première fois dans le rapport Brundtland (CMED, 1987) comme « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** ». Appliquée à l'agriculture, elle implique de produire des aliments en quantité et qualité suffisantes tout en préservant les ressources naturelles et en garantissant l'équité sociale des acteurs de la chaîne alimentaire (FAO, 2018).

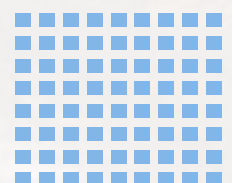
Ce concept repose sur trois piliers interdépendants, économique, environnemental et social qui forment un système intégré où chaque dimension conditionne et renforce les deux autres. Une assurance agricole, bien conçue, constitue précisément l'interface opérationnelle entre ces trois piliers (voir Graphique 1).



Par définition, une agriculture n'est durable que si ces trois forces s'équilibrent. Une exploitation peut être hautement rentable à court terme tout en détruisant son sol (échec environnemental). À l'inverse, une ferme 100 % écologique mais structurellement déficitaire est condamnée à disparaître (échec économique).

2. L'assurance agricole comme catalyseur de durabilité et de stabilisation macroéconomique

Face à des risques interconnectés, l'assurance agricole agit comme un puissant stabilisateur. En transférant le risque financier de l'exploitant vers un pool de risques mutualisés, elle crée un environnement économique plus prévisible propice à l'investissement de long terme. Ses bénéfices agissent en cascade sur l'ensemble de la chaîne de valeur :



- **Sécuriser les revenus et libérer la capacité de l'investissement**

La durabilité agricole nécessite des investissements de long terme, notamment dans l'amélioration des sols, la transition agroécologique ou l'optimisation de l'irrigation. Cependant, face à des revenus fragilisés par les aléas climatiques, les agriculteurs privilégient souvent des décisions à court terme au détriment d'investissements durables souvent coûteux. En sécurisant un revenu minimum en cas de sinistre, l'assurance agricole renforce leur capacité à investir dans des pratiques plus résilientes et respectueuses des ressources naturelles.

- **Faciliter l'accès aux crédits**

La couverture assurantielle améliore le profil de risque des agriculteurs vis-à-vis des banques, facilitant l'accès au crédit agricole, condition sine qua non pour financer la transition vers des systèmes de production durables et compétitifs.

- **Inciter à l'adoption de pratiques agricoles résilientes**

Un dispositif d'assurance agricole bien conçu intègre des mécanismes d'incitation à la réduction des risques ex ante à travers la modulation des primes selon les pratiques. Une exploitation qui adopte des variétés résistantes à la sécheresse, qui réduit le recours aux intrants chimiques ou qui met en place des systèmes de drainage efficaces peut bénéficier de primes réduites, reflétant sa moindre exposition aux aléas. Certains assureurs proposent des services d'audit de risques et de conseil agronomique transformant la relation assurantielle en partenariat pour la résilience.

- **Soutenir la transition vers l'agroécologie**

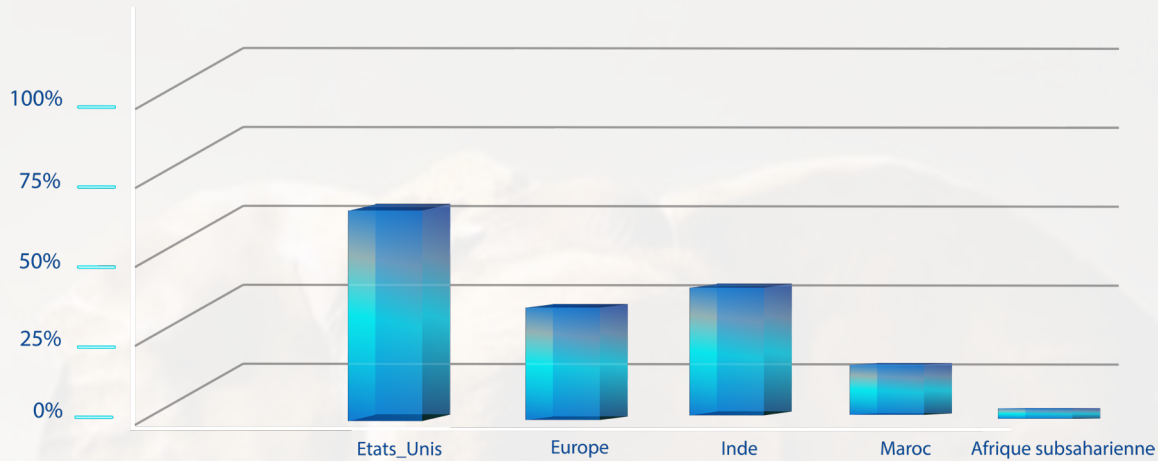
La transition vers des systèmes agroécologiques implique une période de vulnérabilité accrue. Lors du passage à l'agriculture biologique, les rendements peuvent baisser de 10 à 30 % avant que les sols retrouvent leur fertilité naturelle (INRAE, 2021). L'assurance peut jouer un rôle d'amortisseur durant cette phase critique, en sécurisant les revenus des agriculteurs qui font le pari d'un changement de modèle. De même, la diversification des cultures, recommandée pour réduire les risques et accroître la biodiversité, rend la gestion administrative des contrats d'assurance plus complexe. Des innovations tarifaires peuvent permettre de lever ce frein.

- **Renforcer l'équité sociale et la souveraineté alimentaire**

Au-delà de son rôle économique, l'assurance agricole contribue à réduire la vulnérabilité des ménages agricoles en leur permettant de mieux faire face aux sinistres et d'éviter l'endettement excessif. Elle favorise également le maintien des populations rurales et la préservation du tissu agricole. En sécurisant la production face aux aléas climatiques, elle participe au renforcement de la sécurité alimentaire et à la réduction de la dépendance aux importations.

3. Une offre diversifiée au service de la durabilité

- L'amélioration continue des outils de modélisation des risques grâce à l'intelligence artificielle et aux données satellitaires a permis de concevoir des produits plus précis et plus accessible.
- **L'assurance paramétrique :** Ce système indemnise les assurés sur la base du dépassement d'un indice objectif prédéfini (pluviométrie, température...) plutôt que sur l'évaluation des dommages réels constatés sur l'exploitation. Il constitue un outil innovant au service de la durabilité. Grâce à son déclenchement automatique, il permet une indemnisation rapide, renforce la résilience des exploitations agricoles et limite les conséquences économiques des événements climatiques extrêmes ;
- **L'assurance inclusive :** Elle contribue concrètement à la durabilité en protégeant les petits exploitants contre les chocs, en préservant leurs revenus et leur capacité de production tout en favorisant l'adoption de pratiques agricoles plus résilientes grâce à des mécanismes d'incitation. Elle renforce ainsi simultanément la résilience économique, l'inclusion sociale et, lorsqu'elle est bien conçue, la transition écologique de l'agriculture ;
- **L'assurance multirisque climatique agricole MRC :** Elle couvre les pertes de production liées à plusieurs aléas climatiques tels que la sécheresse, la grêle, le gel ou les fortes pluies. Elle repose généralement sur l'évaluation des rendements ou des dommages constatés afin de déterminer le niveau d'indemnisation. En sécurisant les revenus des exploitants face à la variabilité climatique, elle réduit leur vulnérabilité économique et soutient la continuité de l'activité agricole ;
- **L'assurance revenu agricole :** Elle protège l'agriculteur lorsque son revenu global chute en dessous d'un seuil garanti, en intégrant à la fois les variations de rendement et les fluctuations des prix agricoles. Ce type de couverture est plus complet que les assurances classiques car il prend en compte le risque économique global de l'exploitation ;
- **Le rôle central du partenariat Privé Public PPP :** En raison de la nature systémique des risques agricoles, les marchés privés seuls ne peuvent assurer une couverture suffisamment large et accessible. Les partenariats public-privé deviennent ainsi essentiels, à travers la subvention des primes, le rôle de réassureur de dernier ressort et le partage des données agro-climatiques. Ces mécanismes renforcent la viabilité du système d'assurance et améliorent la résilience du secteur agricole face aux aléas.
- En dépit de cette palette de produits, 70% à 80 % des pertes agricoles à l'échelle mondiale restent aujourd'hui non assurées (protection gap). Selon l'OMM, chaque dollar investi en prévention du risque permet d'économiser entre 10 et 100 dollars en coûts de réhabilitation post-catastrophe. Certes, le marché mondial de l'assurance agricole a plus que doublé entre 2015 et 2024, passant de 28,4 à 70,2 milliards de dollars, mais cette croissance masque des disparités abyssales: moins de 3% des agriculteurs africains sont couverts, contre plus de 70% aux États-Unis (Graphique 2).



Graphique 2 : Protection gap entre pertes assurées et pertes non assurées par région

4. Enseignements des pays précurseurs

Plusieurs pays ont développé des systèmes assurantiels agricoles qui intègrent explicitement les trois piliers de la durabilité. Ces expériences constituent autant de modèles de référence pour l'élaboration de politiques publiques ambitieuses.

PAYS	PROGRAMME	CARACTÉRISTIQUES CLÉS	ÉCHELLE / INDICATEURS	INTÉGRATION DURABILITÉ
 ÉTATS-UNIS	FCIP + CSP (Conservation Stewardship Program) 	Assurance subventionnée + incitations aux pratiques de conservation : semis direct, couverts végétaux, réduction des intrants. 	~380 millions d'acres couverts ~17 Mds USD de subventions ~72% de pénétration 	- Réduction des primes + paiements liés aux pratiques environnementales - Baisse de l'érosion des sols (~23%) 
 INDE	PMFBY (Pradhan Mantri Fasal Bima Yojana) 	Assurance fortement subventionnée avec une large couverture des cultures vivrières et usage d'images satellite pour l'évaluation des pertes. 	~130 millions de bénéficiaires (2023) - Couverture large des cultures vivrières 	- Résilience accrue face aux sécheresses et événements extrêmes - Soutien indirect à une meilleure gestion de l'eau 
 MAROC	Assurance multirisque climatique + programme stress hydrique 	Subventions élevées (jusqu'à 90%) et couverture des principaux risques climatiques : sécheresse, grêle, gel, inondation. 	Forte implication publique dans le financement des primes 	- Lien fort avec l'adaptation climatique - Irrigation efficiente - Conseil agricole et accompagnement technique 
 FRANCE	Réforme assurance récolte 2023 	Système à 3 niveaux : auto-assurance de l'agriculteur + assurance subventionnée + solidarité nationale en cas de catastrophe exceptionnelle. 	Cadre national intégré dans la Politique Agricole Commune (PAC) européenne 	Éco-conditionnalité liée aux pratiques agroécologiques (haies, pesticides, etc.) 

Graphique 3 : Expérience inspirante dans le monde

Les expériences des pays pionniers convergent vers plusieurs conditions nécessaires à une assurance agricole réellement au service de la durabilité.

- Intégrer les trois piliers dès la conception : la durabilité ne doit pas être un ajout cosmétique a posteriori, mais une contrainte de conception initiale des produits.
- Mobiliser le levier technologique : données satellitaires, IA, téléphonie mobile sont indispensables pour réduire les coûts et élargir l'accès, particulièrement dans les pays en développement ;
- Conditionner les subventions publiques à l'adoption de pratiques durables, pour éviter de subventionner l'immobilisme ou le risque ;
- Accélérer les délais d'indemnisation : l'effet stabilisateur de l'assurance est neutralisé si les versements interviennent trop tard dans le cycle agricole ;
- Investir dans les données : la qualité des données agro-climatiques est le fondement de toute tarification précise et équitable ;
- Former et sensibiliser les agriculteurs : la demande d'assurance reste contrainte par une faible culture du risque et une méfiance vis-à-vis des institutions financières dans de nombreux contextes ruraux.

5. Quid du marché tunisien ?

En Tunisie, où l'agriculture joue un rôle essentiel dans l'économie nationale, l'emploi rural et la sécurité alimentaire, la transition vers un modèle agricole durable constitue un enjeu stratégique. Le pays a enregistré des avancées importantes, notamment dans le **développement de l'agriculture biologique, la gestion durable des ressources hydriques, la promotion des énergies renouvelables** et la diffusion de bonnes pratiques agricoles. Ces efforts, soutenus par les politiques publiques et les mécanismes d'accompagnement, restent toutefois confrontés aux défis liés à la raréfaction des ressources naturelles et à l'intensification des effets du changement climatique.

Dans ce contexte, **l'assurance agricole apparaît comme un outil clé pour protéger les revenus des agriculteurs**, sécuriser leurs investissements et favoriser l'adoption de pratiques plus résilientes. **Cette évolution s'inscrit dans la stratégie nationale de développement de l'assurance agricole pour la période 2026-2030**, qui vise à moderniser la gestion des risques à travers le développement de l'assurance indicielle, l'élargissement des couvertures à de nouvelles filières et le renforcement des partenariats entre l'État, les assureurs et les réassureurs. Une attention particulière est également accordée à l'assurance agropastorale afin d'améliorer la protection du cheptel face aux maladies et aux aléas climatiques.

“ L'assurance agricole ne peut atteindre son plein potentiel transformateur qu'à condition d'être pensée, dès l'origine, comme un bien commun au service de la durabilité et non comme un simple produit de marché ”

L'assurance agricole dépasse désormais son rôle traditionnel d'indemnisation pour devenir un véritable levier de résilience climatique, de politique publique et de souveraineté alimentaire. En sécurisant les revenus des agriculteurs face aux aléas climatiques, elle favorise les investissements de long terme et accompagne la transition vers des systèmes agricoles plus durables.

Son développement repose toutefois sur plusieurs conditions essentielles : une volonté politique forte, des partenariats public-privé solides, une sensibilisation accrue des agriculteurs, un accompagnement public adapté, le recours aux nouvelles technologies notamment les données satellitaires et l'intelligence artificielle ainsi que le renforcement des capacités de réassurance.

À l'horizon 2050, face à l'intensification des risques climatiques, l'assurance agricole s'imposera comme un pilier incontournable pour préserver la sécurité alimentaire et la capacité nourricière des nations.

ACTUALITES Nationales

Tunis Re Flash Infos

▲ Fitch Ratings confirme la notation de Tunis Re

Fitch Ratings a confirmé, le 29 mai 2026, la note de solidité financière «AA (tun)» de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re». Les perspectives restent stables. Selon Fitch, les performances de souscription de Tunis Re sont solides, avec un ratio combiné de 83,7% en 2025, bénéficiant d'une faible sinistralité catastrophes naturelles. Cette notation reflète la position de leader du réassureur sur le marché local, sa forte solvabilité et sa présence à l'international.

▲ AM Best confirme la notation de Tunis Re

AM Best a maintenu, au vu de l'impact du risque souverain, le 10 juillet 2026, la notation de solidité financière (FSR) de **B (fair)** et la notation de crédit émetteur à long terme (ICR long terme) de **«bb» (fair)** de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re». La perspective de ces notations de crédit est Stables.

Les notations reflètent la solidité du bilan de Tunis Re, qu'AM Best considère comme solide, ainsi que sa performance opérationnelle adéquate.

▲ Augmentation du capital de Tunis Re

La Société Tunisienne de Réassurance a décidé de doubler son capital social, qui passera de 100 millions de dinars à 200 millions de dinars. Cette décision a été prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 avril 2026.

▲ Election de Mme Lamia Ben Mahmoud membre du nouveau Conseil technique de l'AWRIS

À l'occasion de la 46^e Assemblée générale annuelle du Syndicat arabe des risques de guerre (AWRIS), tenue le 2 juillet 2026 à Manama, Royaume de Bahreïn, les membres ont procédé à l'élection du Conseil technique pour la période 2026-2029. Celui-ci est composé comme suit :

Dr Ali Al Wazaney, Président, Sultan Alkhomashi, Vice Président, ainsi que les membres : Alaa El-Zoheiry, Dr Abdullah Sultan, Fateh Bekdash, Lamia Ben Mahmoud, Enas Fouad Naguib, Ali Al-Hendal et Jassim Ali Al-Moftah.

CGA : nouveau plan stratégique quinquennal

La feuille de route stratégique 2026-2030 du Comité Général des Assurances «CGA» vise à transformer en profondeur le secteur tunisien des assurances afin d'accroître sa contribution au PIB en mobilisant l'épargne nationale vers l'investissement productif. Elle repose sur deux piliers : la résilience climatique, avec la mise en place d'un régime obligatoire d'assurance contre les catastrophes naturelles, la modernisation de l'assurance agricole et l'usage d'outils de modélisation et d'audits financiers ; et la refonte réglementaire, incluant la révision du Code des assurances, le développement de l'assurance vie et retraite, l'élargissement du réseau d'intermédiation, ainsi que la restructuration de l'assurance automobile par des mécanismes solidaires. Cette stratégie entend faire évoluer l'assurance tunisienne d'un rôle passif de gestion des sinistres vers un véritable levier de stabilité macroéconomique et de protection systémique.

Cartographie des risques : un bouclier contre les incendies agricoles

La Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA) a publié une cartographie des risques d'incendies agricoles par gouvernorat, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation liée à la saison des moissons. Ce classement, fondé sur des indicateurs tels que la densité des cultures céréalières, la proximité des zones forestières, les conditions climatiques et l'historique des sinistres, met

en évidence un risque très élevé à Jendouba et Béja, élevé au Kef, à Bizerte et à Siliana, moyen à Zaghouan, La Manouba et Kairouan, faible à Sidi Bouzid, Kasserine et Sfax, et très faible dans les régions du Sud comme Gabès, Médenine, Tataouine, Tozeur et Kébili. La FTUSA souligne que cette carte constitue un outil de prévention essentiel et appelle les agriculteurs à renforcer la vigilance et à respecter les consignes de sécurité pour limiter les pertes et protéger le patrimoine agricole face aux incendies récurrents durant les étés chauds.

Le marché tunisien des assurances consolide sa solidité financière

Assurances Maghreb : Réunis en assemblée générale extraordinaire, les actionnaires d'Assurances Maghreb ont approuvé l'augmentation de capital de la société. Ce dernier passera de 45 millions DT à 55 millions DT.

COMAR : Le Conseil d'Administration a décidé de porter le capital social de 75 millions DT à 100 millions DT.

Zitouna takaful : Le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 5 millions DT en numéraires, pour le porter de 30 millions DT à 35 millions DT.

STAR : La société a procédé à une augmentation de capital par incorporation de réserves de 26,9 millions de dinars. Cette opération a porté le capital social de 23,1 millions de dinars à 50 millions de dinars.

Alignement sur les standards internationaux de qualité financière

- **La BH Assurance** a obtenu le 25 juin 2026 à Paris la prestigieuse certification internationale MSI 20000, décernée par COFICERT et IGSF en partenariat avec Euronext. La distinction consacre la conformité de l'entreprise aux standards mondiaux de qualité financière et confirme son engagement envers les meilleures pratiques de gestion et de pilotage.

- **ASTREE Assurances** a obtenu la certification MSI 20000 lors d'une cérémonie officielle organisée par COFICERT au siège d'Euronext Paris. Cette distinction consacre la conformité de l'entreprise aux standards internationaux de transparence et de gestion durable. Elle illustre une trajectoire fondée sur la confiance, la rigueur réglementaire et l'engagement constant vers l'excellence.

Attijari Assurance : nouveau siège social

Attijari Assurance a inauguré, le 21 mai 2026, les nouveaux locaux de son siège social à Tunis.

Nominations

- **M. Imed Hamdi** a été nommé Directeur Général par intérim de la «FTUSA»

- **M. Mourad Hammami** a été nommé nouveau Directeur Général de «BNA Assurances», à compter du 1er juillet 2026.

- **M. Hatem Amira** a été nommé nouveau Directeur Général de la «MAE Assurances» en qualité de directeur général. La nomination a pris effet le 1^{er} juin 2026.

- **M. Adil Chbani** a été nommé nouveau Directeur Général de «Attijari Assurance»

- **M. Moez Bargaoui** prend la direction générale de MAWDY Services Tunisie.

Hommage posthume

Décès de **M. Mohamed El Fateh El Maherzi** le 01/06/2026 ex. Président Directeur Général de Tunis Re (2000-2004). Nos condoléances les plus sincères et notre profonde compassion à sa famille et à ses proches.

ACTUALITES

Internationales

Un 1^{er} semestre 2026 marqué par des pertes naturelles inférieures aux moyennes

Au premier semestre 2026, les pertes économiques mondiales liées aux catastrophes naturelles ont atteint 142 milliards US\$, soit 10 % en dessous de la moyenne décennale. Les pertes assurées se sont élevées à 46 milliards US\$, représentant une baisse de 28% par rapport aux dix dernières années. Cette situation s'explique par l'absence de grandes catastrophes assurées en dehors des États-Unis.

Parmi les événements majeurs, la séquence sismique au Venezuela a généré des pertes économiques de 37 milliards US\$, mais seulement 1 milliard US\$ assuré. Les tempêtes Kristin et Leonardo en Europe, ainsi que plusieurs orages convectifs sévères aux États-Unis, figurent également parmi les plus coûteux.

Le Marché algérien des assurances au 31/03/2026

Au premier trimestre 2026, le marché algérien des assurances a enregistré un chiffre d'affaires global de 57,3 milliards DZD (427 millions US\$), en hausse de 0,2 % par rapport à la même période de 2025. L'assurance conventionnelle a dominé l'activité avec 52,4 milliards DZD (390,5 millions US\$) de primes, dont 46 milliards DZD (343 millions US\$) pour la branche non-vie et 6,4 milliards DZD (48 millions US\$) pour les assurances de personnes. Les contributions takaful ont progressé de 52,8 %, atteignant 358,3 millions DZD (3 millions US\$), tandis que les acceptations internationales de réassurance se sont établies à 4,6 milliards DZD (34,3 millions US\$), en hausse de 26,1 % sur un an, confirmant l'ouverture croissante du marché algérien vers l'international.

Le Marché marocain de l'assurance

- **Evolution du Marché marocain de l'assurance:** Au 31 mars 2026, le secteur a enregistré une hausse de 17,2 % de son chiffre d'affaires global, qui s'est établi à 21,3 milliards MAD (2,2 milliards US\$). Les primes non-vie ont atteint 13,1 milliards MAD (1,4 milliard US\$), en progression de 7,5 % par rapport à la même période de 2025. Quant aux souscriptions vie, elles ont connu une forte croissance de 37 %, pour s'établir à 8,2 milliards MAD (864 millions US\$).

- **ACAPS - nouvelle identité visuelle :** A l'occasion de son 40^e anniversaire, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale «ACAPS» a dévoilé sa nouvelle identité visuelle.



Le Sénégal devient le 2^e marché de la Zone CIMA

Le secteur de l'assurance au Sénégal a poursuivi sa dynamique de croissance et a consolidé sa trajectoire ascendante. Le marché sénégalais a atteint un chiffre d'affaires de 311 milliards FCFA (environ 536 millions US\$), ce qui l'a propulsé à la deuxième place au sein de la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA), juste derrière la Côte d'Ivoire.

Zone CCG : Les assureurs cotés affichent une forte croissance au 1^{er} trimestre 2026

Les 74 assureurs cotés en bourse dans la zone du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) ont clôturé les trois premiers mois de 2026 avec un revenu d'assurance de 10,753 milliards US\$, en progression de 13,6% sur un an. Le bénéfice net de l'ensemble des sociétés concernées a également augmenté de 14,7%, pour atteindre 714 millions US\$, tandis que le revenu des investissements s'est établi à 571 millions US\$, en hausse de 8,5% par rapport à la même période de 2025.

L'Arabie Saoudite a conservé sa position de leader du marché avec un revenu d'assurance de 4,982 milliards US\$. Elle est suivie par les Émirats arabes unis (3,104 milliards US\$), le Qatar (1,169 milliard US\$), le Koweït (833 millions US\$), Oman (494 millions US\$) et enfin le Bahreïn (171 millions US\$).

Perspectives de croissance soutenue pour le marché de l'assurance en Indonésie

L'industrie de l'assurance en Indonésie a affiché une dynamique remarquable, portée par une demande croissante en assurance vie, santé et protection des biens, dans un contexte où les consommateurs sont de plus en plus conscients de l'importance de la sécurité financière. Selon les projections, le marché devrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de 8,2 % au cours de la prochaine décennie, dépassant ainsi le PIB nominal prévu à 7,6 %. En 2025, le marché indonésien s'est accru de 11 %, avec des primes totales atteignant 18,6 milliards US\$. Malgré cette performance, le taux de pénétration de l'assurance est resté limité, autour de 1,3 % du PIB.

Fusions & Acquisitions

- «Arabia Insurance» – Jordanie, a approuvé, lors de son assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2026, sa fusion avec la Compagnie «Jerusalem Insurance», qui devient l'entité issue de l'opération en absorbant Arabia Insurance – Jordan.
- MNRB Holdings Berhad, société d'investissement malaisienne, a signé un accord portant sur l'acquisition de 80 % du capital de Labuan Re pour un montant de 400,49 millions MYR (100,7 millions US\$). Les 20 % restants ont été conservés par Malaysian Re, filiale détenue à 100 % par MNRB. À travers cette opération, la holding est devenue l'unique actionnaire de Labuan Re.
- La Commission Européenne a approuvé l'acquisition de Beazley, société d'assurance spécialisée basée à Londres, par Zurich Insurance Group.

Nominations

- M. Alaa El-Zoheiry a été élu à la présidence de l'Organisation africaine des assurances «OAA». Sa désignation est intervenue lors de l'assemblée générale de l'organisation tenue au mois de juin 2026 en Egypte.

MANIFESTATIONS

- La 48^e Conférence Annuelle et Assemblée Générale de l'OESAI se tiendra à Maputo, Mozambique, du 16 au 20 août 2026. L'événement sera placé sous le thème: «Construire la résilience à travers des marchés durables et inclusifs».
- La 68^e édition du Rendez-Vous de Septembre «RVS» se tiendra du 5 au 9 Septembre 2026 à Monte Carlo.
- GAIF 2026 : La 35^e conférence de l'Union Générale des Assureurs Arabes «GAIF» se tiendra du 04 au 07 octobre 2026 en Jordanie et aura pour thème: «Retour aux principes».
- 30^e Forum de la Réassurance Africaine : L'évènement se tiendra du 10 au 14 octobre 2026 à l'île Maurice. Les experts du secteur débattront sur le thème: «Intelligence artificielle : transformer la réassurance pour un avenir résilient et durable».
- Baden Baden 2026 : se tiendra du 18 au 22 octobre 2026 à Baden-Baden, Allemagne.

Indicateurs Clés du Marché des Assurances en Tunisie Au 31.03.2026

Au 31 Mars 2026, le secteur des assurances en Tunisie a été caractérisé par :

	(M DT)				
	2025	Evol 25/24	31/03/2025	31/03/2026	Evol 26/25
Chiffre d'affaires	4 255	11%	1 269	1 401	10%
Auto	1 628	7%	119	553	365%
Vie	1 336	16%	283	328	16%
Autres	1 291	12%	867	520	-40%
Indemnisation	2 363	6%	494	585	18%
Auto	1 094	20%	216	227	5%
Vie	527	-6%	119	172	45%
Autres	742	-2%	160	186	17%
Nombre de sinistres	1 937 857	3%	459 153	480 098	5%
Auto	340 896	8%	76 276	90 508	19%
Autres	1 596 961	1%	382 877	389 590	2%
Placements	11 303	10%	10 435	11 520	10%

Indicateurs d'Activité Trimestriels de Tunis Re

2^{ème} Trimestre 2026

Chiffre d'affaires **126,060 MDT**

+2,2%

Primes retenues **99,905 MDT**

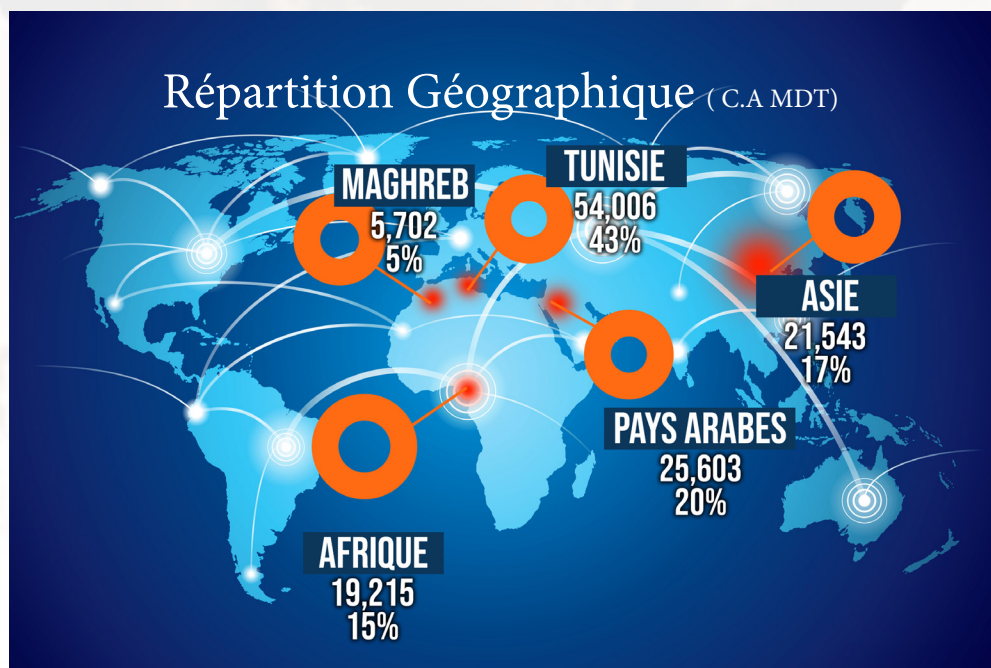
Taux de rétention **79%**

Tunisie

43%

Etranger

57%



40,558 MDT

Charge sinistres brute

33%

Ratio de sinistralité

Placements

Revenus



610,362 MDT



17,026 MDT

INDICATEURS AU 30 juin 2026 DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE COTÉES EN BOURSE (MDT)

Compagnies	PRIMES EMISES			CHARGE SINISTRES BRUTE			PRODUITS DE PLACEMENT		
	Juin-26	Juin-25	Var%	Juin-26	Juin-25	Var%	juin-26	juin-25	Var%
STAR	271,302	252,183	8%	139,598	133,550	5%	65,622	64,899	1%
ASTREE	175,819	168,885	4%	53,175	48,777	9%	37,183	34,958	6%
BH ASSURANCE	140,104	109,340	28%	87,464	67,220	30%	19,151	17,007	13%
MAGHREBIA *	191,437	170,761	12%	103,025	85,691	20%	21,555	18,160	19%
MAGHREBIA VIE *	77,192	67,568	14%	40,593	32,359	25%	30,723	27,411	12%
BNA ASSURANCE	99,671	93,148	7%	49,984	49,743	0,5%	20,387	21,246	-4%
Tunis Re	126,061	123,338	2%	40,559	43,818	-7%	17,029	16,044	6%

* Charge sinistres nette.

**AWRIS renouvelle son Conseil technique pour trois ans
(2026-2029)**



Directeur Responsable de la Publication : Mme Lamia Ben Mahmoud

Société Tunisienne de Réassurance

12, Avenue du Japon Montplaisir – B.P 29 – 1073 Tunis – Tél : (216) 71 904 911 Fax: (216) 71 904 930 R.C. : B1115971996

Contact : Direction Marketing – Site web : www.tunisre.com.tn – Email : mark@tunisre.com.tn